

Herman Greulich

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

o Expédition et administration : o
Imprim. de l'Union, Berne
 o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

Pages

6. Economie politique	122
7. Mouvement international	122
8. Etranger	123
9. Bibliographie	124
10. Le coût de la vie	124

et ait joué un rôle très en vue dans les parlements de la Confédération, du canton et de la ville de Zurich, il était en première ligne un syndiqué militant. Son activité comme organisateur, agent de propagande et chef, le place à la tête du mouvement syndical des 60 dernières années. Avec une compétence incontestée, avec une énergie inlassable et avec un admirable enthousiasme, il mit toute sa puissance de travail au service du mouvement ouvrier. Dans cette tâche il était

seconde par une faculté de conception peu commune. Il n'ignorait pas que dans le mouvement ouvrier il n'existe pas de dogme infailible et il l'a aussi déclaré dans la préface de l'histoire de l'Union syndicale suisse (de J. Hüppy, 1910) où il dit: «Il s'est opéré dans le domaine des faits économiques des évolutions étonnantes. Qui aurait pu, il y quarante ans, en avoir une idée? Qui aurait pu prédire les révolutions qui allaient se produire au cours des années qui allaient suivre? Nous étions dans l'incertain, nous cherchions et serons obligés de continuer à chercher. Pour rester sur un terrain ferme, la théorie et la tactique du mouvement ouvrier doivent toujours s'orienter d'après les événements. C'est là la quintessence des enseignements de Karl Marx dont la signification n'a rien perdu de son actualité.» Cette constatation était le fruit de l'expérience de plusieurs dizaines d'années.

Après la fondation du Secrétariat ouvrier suisse en 1887, celui-ci fut le principal domaine d'activité du camarade Greulich. Les travaux prévus au programme se heurtèrent à des difficultés insurmontables dues aux modestes moyens financiers dont on disposait. L'«Arbeiterbund» était trop faible pour soutenir le secrétariat. Quel genre d'organisations n'y avait-il pas là; la Société du Grutli, le parti socialiste, l'Union syndicale, des caisses de maladie, des sociétés ouvrières catholiques, etc. Le Conseil fédéral même avait posé la condition que seuls les citoyens suisses pouvaient avoir le droit de vote dans l'Arbeiterbund, fait qui contribuait à annihiler l'intérêt qu'une bonne part des membres aurait pu vouer au mouvement ouvrier. En dépit de cela, il fut tout de même accompli un travail important. Citons entre autres: la statistique sur les accidents de 1886, 1887 et 1888; des rapports sur les installations de protection ouvrière dans les établissements de Paris (à l'occasion de la visite de l'Exposition universelle de 1889); une enquête sur le point de vue des ouvriers à l'égard de la législation fédérale concernant l'assurance maladie et accidents (1893); un rapport sur l'application de la loi sur les fabriques (1899); des mouvements de salaire et des grèves depuis 1860; un tableau sur la législation de protection ouvrière dans les différents pays (1897); le congrès international concernant la protection ouvrière (1897); le secours de chômage et bureau de placement (1901); statistique sur les salaires (fluctuations) 1908; l'exposition de travaux à domicile de 1909 et la statistique des ménages de 1912.

Tous ces travaux ont contribué au développement de la législation en matière de protection ouvrière et d'assurance sociale. Des petites requêtes et enquêtes, nous ne voulons pas nous donner la peine d'en parler. En dehors de cela, le Secrétariat et en particulier le camarade Greulich, étaient obligés de vouer une attention des plus soutenues au développement de l'Union syndicale.

Au commencement du siècle fut soulevé le problème de la neutralité politique des syndicats, lorsque les ouvriers catholiques commencèrent à fonder des organisations professionnelles. La liquidation de cette affaire traîna jusqu'au congrès syndical de Lucerne en 1904, moment où fut repoussée l'entente avec les chrétiens-sociaux. Le camarade Greulich, fort de sa conviction, fit tous les efforts pour éviter la scission confessionnelle dans le mouvement ouvrier. Ce fut en vain.

Ensuite vint la période de réorganisation de l'Union syndicale elle-même. Il s'agissait de mettre les fédérations professionnelles sur un pied d'autonomie et de faire disparaître le chaos régnant au sujet de la tactique à suivre par les syndicats. En outre, il y avait une grande activité à déployer pour consolider des fédérations en train de se constituer et pour engager les fédérations hésitantes à adhérer à l'Union syndicale. Les derniers efforts furent faits en particulier pour les

cheminots. Les problèmes de cette période ont été exposés par le défunt dans sa brochure «La réorganisation de l'Union syndicale» parue en 1902 et dans une deuxième brochure éditée en 1903 «Où voulons-nous aller?» La période de réorganisation se termina par le congrès de 1908. Depuis lors, l'Union syndicale revêt la forme actuelle.

Ce qui est particulièrement remarquable, c'est que le camarade Greulich ne s'est durant cette période jamais placé à un point de vue doctrinaire, mais avec une souplesse remarquable a toujours cherché la solution la plus rationnelle pour les intérêts en jeu.

Après la réorganisation, il fut toujours le plus fidèle et dévoué conseiller de l'Union syndicale, dont les avis faisaient autorité. Dans l'«Arbeiterbund», le développement fut moins réjouissant, les organisations chrétiennes ne pouvaient pas pardonner au camarade Greulich de s'être jeté corps et âme dans le mouvement socialiste et d'être un militant infatigable de nos syndicats. Ils se séparèrent ainsi de l'«Arbeiterbund», association qui constitua dès le début un assemblage d'éléments hétéroclites — dès la fondation on le représentait comme un monstre ayant la tête rouge (socialiste), le tronc blanc (économique opportuniste) et une longue queue noire.

En 1920, le secrétariat fut repris par l'Union syndicale et notre papa Greulich fut dès lors complètement à son service.

Ce fut pour lui malgré son grand âge une véritable joie et un besoin de mettre toute son énergie au service de notre cause. C'est ainsi qu'il fut au premier plan des lutteurs contre la loi Häberlin et contre la revision de l'article 41 de la loi sur les fabriques. Sa brochure: «La lutte pour une meilleure humanité» fut vendue par milliers d'exemplaires. Dans la lutte pour l'assurance vieillesse-invalidité et survivants, il fut également en tête.

Or, maintenant notre camarade infatigable repose en paix. Il fut pour nous un chef vénéré et un brillant exemple de fidèle accomplissement du devoir. Bien souvent nous déplorerons encore l'absence d'Herman Greulich. Néanmoins son esprit vit en nous. La semence qu'il a jetée lèvera et portera des fruits précieux et abondants.



Pour les vieillards et les orphelins!

Ouvriers, employés, fonctionnaires!

La votation du 6 décembre a pour vous une grande importance. Il s'agit de savoir si le peuple veut inscrire dans la constitution fédérale les articles 34quater et 41ter accordant à la Confédération le pouvoir de légiférer en matière d'assurance vieillesse-invalidité-survivants.

Sans l'acceptation de ces deux articles constitutionnels, aucune loi ne peut être élaborée dans le domaine des assurances sociales.

Voilà trente ans qu'elles sont promises au peuple, il serait temps de les réaliser.

Sans doute, le projet ne donne pas satisfaction complète aux revendications légitimes de la classe ouvrière. Mais c'est un commencement susceptible de perfectionnement.

La votation sur l'initiative Rothenberger nous a permis de mesurer la puissance des adversaires de toute assurance sociale.

Ces adversaires n'ont pas désarmé. Des promesses faites alors au peuple, ils n'en ont cure.